

C.T.S.D. du 16 avril 2014

Nous souhaitons tout d'abord reprendre un extrait de notre déclaration du 24 janvier dernier : « *Les années se suivent et ne se ressemblent pas ... Le calendrier des instances, qui avait retrouvé un rythme normal l'année dernière, est très fortement impacté cette année par les élections municipales. Le report de la carte scolaire du 1er Degré au mois d'avril est inacceptable ! Cette décision unilatérale va avoir pour conséquence de bouleverser en profondeur le calendrier de la préparation de la rentrée 2014, avec une publication des mesures (ouvertures et fermetures de classes et/ou de postes) prévue, au mieux, après le 18 avril, et des répercussions importantes, notamment sur les opérations de mutations des Personnels qui pourraient être considérablement retardées.* »

Lors des CTA des 14 et 24 janvier, la délégation de l'**UNSA Education** a voté contre le projet de répartition des emplois d'enseignants et a souhaité que Mme le Recteur adresse une demande de moyens supplémentaires au ministère. A-t-elle reçu une réponse ?

A l'heure où le zapping électoral nous contraint à une alternance politique quasi systématique, l'**UNSA Education** regrette de devoir inscrire son action syndicale dans des « fenêtres de tir » de plus en plus étroites. En fonction des mandats qui étaient les siens, notre fédération a essayé de peser sur le premier acte du quinquennat.

Mais si l'on a tendance à voir la bouteille à moitié pleine quand on contribue à la remplir, on n'en est pas moins conscient de l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir. Autant dire que l'on est loin d'en avoir rempli la moitié.

Car si l'on peut reconnaître à l'ancien locataire de la rue de Grenelle le mérite d'avoir ouvert un grand nombre de chantiers, conformément aux promesses de campagne du Président candidat, dans la plupart de ces chantiers, nous en sommes toujours au gros œuvre.

A l'heure où un nouveau Ministre prend ses fonctions, certains signes laissent penser que sa feuille de route s'inscrit dans la continuité. Le Président de la République a aussi réaffirmé la priorité à l'Éducation lors de son allocution du 31 mars.

Pour l'**UNSA Education**, cet engagement doit se concrétiser par la poursuite des réformes indispensables à notre système éducatif et le maintien des 60 000 emplois promis.

Au-delà de la loi d'orientation qui fixe l'horizon de l'action ministérielle, ces multiples chantiers doivent impérativement aboutir. Étroitement liés à la Refondation, ils prévoient aussi bien des mesures éducatives et pédagogiques que de nécessaires évolutions des conditions de travail et de rémunération des Personnels.

La définition du socle commun et sa déclinaison dans les futurs programmes seront des indicateurs majeurs de la volonté de réformer l'École de la République dans le sens de plus de justice sociale.

Nous saluons au passage la demande du Conseil Supérieur des programmes de retarder d'un an la mise en œuvre des nouveaux programmes. Cela devrait permettre aux jeunes collègues d'y être mieux préparés, dans le cadre d'une formation que nous espérons enfin rénovée, et aux autres de disposer de temps pour se les approprier.

Sans méconnaître le contexte de crise, nous le disons clairement : le temps des Personnels doit s'imposer à présent. Comme le démontre l'action intersyndicale de la Fonction Publique du 15 mai prochain, l'**UNSA Education** ne renonce pas à une revalorisation indiciaire de nos métiers, mais elle mise aussi sur le volet indemnitaire. Et à l'argument de l'impossible effort financier cette année, nous avons opposé la revendication d'un plan de montée en puissance tant sur les décharges que sur les indemnités de direction; tant sur l'alignement des contingents de passage à la hors classe que sur l'ISAE qui, répétons-le, ne constitue qu'une amorce, ou sur les mesures diverses pour les catégorie C. C'est de cette manière que nous contribuons à remplir la bouteille ...

Mais pour notre fédération, au-delà de l'aspect comptable, la confiance, la reconnaissance, le respect et l'autonomie pédagogique doivent être au rendez-vous sur le terrain. L'ensemble des discussions entamées sur les missions et les conditions de travail doivent maintenant se concrétiser.

Il est totalement anormal, par exemple, que les Directrices et les Directeurs d'écoles soient toujours en attente de l'aide administrative qui leur a été annoncée, et pour certains, retirée d'un trait de plume !

Dans un Gouvernement « de combat », nous attendons de notre nouveau Ministre qu'il conjugue audace et dialogue, mais aussi courage politique, pour garder le cap d'une ambition éducative juste pour les élèves comme pour les Personnels.

Venons-en maintenant au principal point de l'ordre du jour de ce comité, la préparation de la rentrée scolaire 2014. Cela ne surprendra personne, l'**UNSA Education** est contre le retrait programmé de deux emplois à notre département. Dans un contexte local difficile, sur lequel nous reviendrons, un gel des moyens aurait été plus qu'une mesure symbolique, un signal fort envoyé à un département rural comme le nôtre.

Quel est donc ce contexte difficile ? C'est d'abord celui de la formation initiale, sacrifiée ces dernières années au plan national et si délicate, parce que contraignante, à mettre en œuvre au plan local. Au blocage de postes « réservés » aux PES s'ajoute celui des titulaires remplaçants, certains jours de la semaine. Cela a des répercussions non négligeables sur l'efficacité du remplacement, mais aussi sur la formation continue, déjà réduite à la portion congrue ! Votre prédécesseur n'avait-elle pas d'ailleurs évoqué, à plusieurs reprises, la possibilité de renforcer le potentiel des remplaçants ? De ce projet, il n'en demeure aucune trace dans les propositions présentées. Et si des postes de Titulaires Remplaçants figurent bien dans les ouvertures et les fermetures envisagées, ce n'est que pour un « transfert » de postes d'une école de rattachement à une autre, ou d'une circonscription à une autre, mesures qui vont malheureusement conforter la désorganisation du remplacement à laquelle nous assistons depuis quelques années. Une réorganisation du remplacement est sans doute nécessaire, nous sommes prêts à en débattre, mais dans le cadre d'une réflexion approfondie et d'une véritable concertation.

La concertation, nous la souhaitons aussi en ce qui concerne le fonctionnement des RASED et l'implantation des postes qui les composent. Nous ne doutons pas que l'Administration pourra justifier le « transfert » du support de St Chély d'Apcher à Marvejols, mais nos inquiétudes persistent quant à l'avenir de ces dispositifs, ou de ce qu'il en reste ...

Le point le plus sensible, même si ceux évoqués ci-dessus le sont aussi, demeure les fermetures de classes dites « ordinaires ». Une nouvelle fois, c'est le réseau des écoles rurales qui est particulièrement touché et son avenir qui est menacé. Sur les 5 propositions présentées, 3 concernent des écoles à 1 et 2 classes. Nous allons sans doute être confrontés à l'habituel désaccord sur les effectifs prévus. Nous tenons simplement à rappeler un extrait (article 1.2.2.) du règlement scolaire départemental : « *L'accueil des enfants ayant deux ans révolus au jour de la rentrée scolaire est assuré en priorité dans les écoles situées en zone rurale ou de montagne, dans la limite des places disponibles déterminée par l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale. Toutefois, les enfants qui atteindront cet âge dans l'année scolaire en cours pourront être admis, à compter de la date de leur anniversaire, toujours dans la limite des places disponibles.* ». Nos craintes sont fortes de voir la scolarisation des enfants d'âge préélémentaire baisser encore dans notre département, alors que la **Lozère** était, il y a quelques années, un exemple à suivre. N'est-ce pas en contradiction avec les orientations ministérielles qui préconisent de développer l'accueil des enfants de moins de trois ans ?

Autre question que nous souhaitons poser : la proposition de fermeture de la 4ème classe de l'école de Balsièges est-elle seulement dû à des effectifs estimés trop faibles ou s'agit-il aussi de « sanctionner » ce qui aurait été perçu comme une « erreur de prévisions » ? Dans de nombreuses écoles du département, les effectifs sont fragiles, le départ d'une ou deux familles pouvant remettre en cause les chiffres retenus. L'art de la prévision n'est pas une science exacte, l'Administration ayant elle-même démontré les limites de cet exercice ces deux dernières années.

Notre dernière interrogation sera pour la mesure envisagée à St Etienne du Valdonnez : l'Administration va mettre en avant des effectifs prévisionnels jugés insuffisants. Mais cette école n'est-elle pas aussi, et surtout, victime d'un concours de circonstances liées au départ à la retraite d'une adjointe, ce qui rendrait la suppression plus « acceptable » ? Faudra-t'il, à l'avenir, conseiller à nos collègues de différer leur départ à la retraite si cela doit avoir des répercussions lors de la carte scolaire ?

L'avenir, parlons-en ! Cette carte scolaire, faite de mesures décidées « au coup par coup », pose d'innombrables questions sans apporter de véritables réponses.

Ce n'est pas cet avenir que l'**UNSA Education** souhaite pour notre département !